

Cahier Spécial des Charges BEN23004-10033

Marché de Services relatif à la mise en place d'un porte-monnaie électronique "Agriwallet" pour accompagner la digitalisation des paiements au sein des clusters de la filière riz dans le sud du Bénin, et des clusters d'une filière du pôle de développement agricole 4

Aperçu des questions réponses

Questions		Réponse du pouvoir adjudicateur
1-	En cas de groupement de deux structures, les deux structures sont-elles obligées de remplir les formulaires ou revient-il au mandataire de le faire?	En cas de groupement, les formulaires peuvent être remplis et signés par le mandataire si les membres du groupement en ont désigné un (bien vouloir joindre dans ce cas le pouvoir habilitant ce dernier). Toutefois, la déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion ainsi que le formulaire d'identification devront être produits et signés par chaque membre du groupement.
2-	Est-ce possible de constituer un pool de consultants pour le cas d'une personne physique ?	La participation au marché est ouverte à tout opérateur économique (personne ou entité) qui, au vu des conditions énoncées dans le Cahier spécial des charges, se considère apte à assurer l'exécution de ce marché. L'opérateur économique peut être une personne physique, une personne morale ou tout groupement de ces personnes, y compris les associations temporaires d'entreprises. Cordialement.
3-	Est-il possible d'accorder un délai supplémentaire de 15 jours pour la date limite de dépôt des dossiers de candidature ?	La première parution de l'avis dans les quotidiens locaux a eu lieu le 17 avril 2024 et la date limite de dépôt initialement fixée au 7 mai 2024 a été reportée au 10 mai 2024 à 10h 00 au plus tard (voir avis rectificatif publié sur le site web d'Enabel)